|  |
| --- |
| **MARCHÉ D’EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS  DE CHAUFFAGE, VENTILATION, TRAITEMENT D’AIR, CLIMATISATION, EAU CHAUDE SANITAIRE ET PLOMBERIE  - SITES DU MOBILIER NATIONAL : PARIS & SITES RATTACHÉS -** |

**Marché n°2025-AOO-09**

**ANNEXE N°4 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**CADRE DE REPONSE DU MEMOIRE TECHNIQUE**

**Cadre commun aux lots n°3 et n°4**

**Limité à 40 pages ;**

**Police « Calibri » ou « Times New Roman » ;**

**Taille minimale de la police : 11.**

**L’attention des candidats est appelée sur le caractère impératif du présent cadre de réponse (cadre de mémoire technique).**

Préambule :

Ce cadre de réponse technique est un document permettant au Pouvoir adjudicateur d’apprécier la valeur de l’offre du soumissionnaire au regard des critères « Valeur technique » (pour les sous-critères de la valeur technique concernés).

Il appartient au soumissionnaire d’apporter, à travers son mémoire technique, une réponse argumentée et étayée selon les différentes thématiques et suivant leur ordre, listées ci-après, qui reprend les sous-critères afférents au critère « valeur technique ». Il organise son mémoire en fonction, et au besoin en se servant du présent document.

Cette réponse technique ne peut, en aucun cas, être un document type de présentation de l’entreprise mais bien une réponse détaillée et organisée en fonction des points listés.

**LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE PEUVENT ÊTRE FOURNIS SUR UN AUTRE SUPPORT QUE LE PRESENT DOCUMENT, MAIS LES POINTS DOIVENT ÊTRE ABORDÉS DE LA MÊME MANIÈRE QUE SUR CE CADRE POUR CHAQUE SOUS-CRITÈRE ET ITEM.**

**Critère n°1 – Valeur technique – 45 points**

**1 - Les moyens en personnel technique et d’encadrement pour réaliser les prestations d’entretien-maintenance et de conduite des installations P2, y compris pertinence de la décomposition en temps passés et types d’intervenants site par site pour justifier le montant P2, ainsi que les moyens en personnel technique et d’encadrement pour réaliser les prestations et travaux au titre des prestations P3 garantie totale.**

Le candidat est invité à détailler son organisation, les compétences représentées, le nombre d’heures et équivalents temps plein dédiés, etc.

**2. Moyens mis en œuvre en cas de dysfonctionnement des installations pour assurer le chauffage, la climatisation des bâtiments et le fonctionnement normal des installations de plomberie.**

**3 - Justification technique du montant P3 garantie totale**

**4 - Moyens (humains et matériels) et méthodologie mise en œuvre pour assurer le suivi énergétique**

**5 - Moyens de communications mis en œuvre**

Jugé notamment au moyen d’exemples de livrables, que le candidat est invité à remettre dans l’offre s’agissant du rapport mensuel, le suivi des consommations, le rapport annuel d’exploitation, les relevés de température, etc.

Les livrables (ou leurs extraits), joints à l’offre dans le cadre de ce sous-critère, ne sont pas comptabilisés dans le cadre de la limite en nombre de pages du mémoire technique (limite indiquée en page de garde du présent cadre).